



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/075

Thème : CULTURE 2

Objet : MÉDIATHÈQUE -
VALIDATION DU COÛT DE
CONSTRUCTION DE LA
MÉDIATHÈQUE ABRITANT
UN SERVICE D'ARCHIVES
ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS.

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés** : 31

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DAVANTURE Bruno, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Par délibération n° DEL.2013.12.18/201 en date du 18 décembre 2013, le Conseil Municipal a validé le Projet Scientifique et Culturel de la création d'un Pôle Culturel intégrant une Médiathèque et un service d'Archives Municipales. Cet équipement prendra place sur le site Berwick au sein de la ZAC Cœur de Ville. Après cette validation, le cabinet ABCD, spécialiste en ingénierie culturelle, a été désigné pour réaliser le Programme Technique Détaillé, suite à un appel d'offre.

Il convient aujourd'hui de valider l'enveloppe financière dédiée à la construction de ce futur équipement culturel majeur de la commune, qui s'étendra sur une surface de 1 343 m² utiles, et le plan de financement.

L'enveloppe financière du projet de construction s'élève à 5 012 750 € TTC, soit 4 177 292 € HT et comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre, ainsi que les frais de concours d'architecte.

Le bâtiment possèdera tous les aspects d'un service culturel moderne et répondra dans sa conception aux exigences de normes environnementales, notamment par l'obtention du label BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Drac Paca (DGD)	2 088 646,00 €
État (SIPL)	300 000,00 €
Région PACA	564 158,00 €
Département Hautes-Alpes	389 030,00 €
Autofinancement	835 458,00 €
TOTAL	4 177 292,00 €

Les coûts de construction s'établissent comme suit :

Travaux	3 336 548,00 €
Moe	580 540,00 €
Aléas (5 % du montant des travaux et de la Moe)	195 854,00 €
Concours	64 350,00 €
TOTAL HT	4 177 292,00 €
TOTAL TTC	5 012 750,00 €

Le financement de l'équipement (mobilier et informatique) s'effectuera en 2018 et sollicitera l'aide de la DRAC PACA, du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Région PACA. Dans cette optique, la recherche de mécénat par le biais d'institutions spécialisées dans le soutien aux projets culturels de cette nature sera également entreprise.

Les orientations essentielles du programme de construction du bâtiment comprennent :

- Un Espace Accueil (accueil/presse/consultation numérique...)
- Un Espace Enfance 0-10 ans (ressources documentaires, multimédia et espace d'animations)
- Un Espace Loisirs Culturels (Romans, BD, Science-fiction, littérature étrangère, cinéma, espace adolescents...)
- Un Espace Travail (livres documentaires, sciences, tables de travail au calme...)
- Un Espace modulable dédié aux Rencontres Culturelles
- Un Espace de gestion, comprenant les Archives Municipales (services de gestion et maintenance réservés aux agents)

Conformément au Code des Marchés Publics, il a été décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » en limitant le nombre de candidats admis à concourir à 4.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20 avril 2016 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), 45 équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis.

Le jury de concours, composé de Monsieur le Maire, cinq élus membres de la Commission d'Appel d'Offres et de trois architectes indépendants, s'est réuni le 8 juin 2016 et a émis un avis motivé quant au choix des quatre équipes sélectionnées et admises à concourir sur la base des critères de choix définis dans les avis et le règlement de concours.

Présentation des équipes admises à concourir :

- 1: Composite Architectes
- 2: Chapuis Royer Architectes
- 3: Atelier Fernandez & Serres Architectes
- 4: Gautier + Conquet Architectes

Le jury final composé des mêmes représentants se réunira le 29 septembre prochain pour émettre un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le coût d'opération travaux, Moe et études ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (BREUIL Marc)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

